

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 17 (1872)
Heft: (1): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Quelques réflexions sur de nouveaux projets de défense de la France
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-333026>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et si les allocations budgétaires le leur permettent, compléter ou créer les places de manœuvres, les camps retranchés nécessaires pour reconstituer la ligne de défense dont notre pays a besoin ; mais qu'on n'oublie pas ceci : Il ne suffit pas de construire des fortifications, il ne suffit pas qu'une forteresse soit, comme on suppose Anvers, » une des premières places fortes du monde ; » il faut encore y mettre une garnison, du canon *jeune*, des vivres, des munitions, un gouverneur qui sache se défendre et imposer à la population civile l'obéissance et la résignation. On n'avait malheureusement pas pourvu à toutes ces nécessités dans certaines places que les Allemands nous ont enlevées.

Il en est un peu de cela comme des travaux eux-mêmes. On ne s'en occupe plus, une fois les crises politiques passées ; on n'y pense plus, on n'a plus d'argent à consacrer aux besoins. Puis, le danger revient, on se remet à l'œuvre.... trop tard ; et, pour nous servir d'une expression mise à la mode, on est surpris en *flagrant délit* de fortification, comme aussi en *flagrant délit* d'approvisionnements, de mobilisation et de mouvements d'armées. En sera-t-il de même dans l'avenir ? Espérons que non.

Encore un mot en réponse aux critiques. Jamais le Comité du génie n'a soutenu que les places fortes n'étaient pas trop nombreuses en France ; et son opinion sur ce point est si nette que, s'il pouvait prendre à la main, pour ainsi dire, quelques-unes de ces places et les porter (sans leurs habitants) autour de telles positions que nous savons, il le ferait en toute hâte, et il croirait faire une chose éminemment utile.

On a déclassé un bon nombre de places, il y a quelques années ; on devra proposer d'en déclasser d'autres encore, ce n'est pas douteux ; mais, ce qui arrête, c'est qu'en abandonnant ces fortifications, il faut aussi les démolir afin qu'elles ne servent pas à l'ennemi en cas d'invasion du territoire. Or, quand l'argent manque pour les travaux neufs, peut-on demander au budget des sommes importantes pour démanteler les places déclassées ? La vente des terrains peut-elle y pourvoir ? Très rarement, car leur vente n'est réalisable que si les remparts sont ou seront démolis ; et cette condition ne peut être remplie que dans quelques villes industrielles ou étouffant dans leur enceinte. Pour les autres, la démolition ne s'opère pas ; les fortifications demeurent debout, et leurs terrains ne trouvent pas d'acheteurs. Les exemples à citer abondent.

Nous reviendrons sur toutes ces questions, elles en valent la peine. Au reste, on ne doit pas se plaindre qu'elles soient controversées. Nous sommes à une époque et dans des circonstances où il importe d'accueillir, de provoquer même toutes les discussions sérieuses et éclairées. »

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR DE NOUVEAUX PROJETS DE DÉFENSE DE LA FRANCE.

Les journaux de Paris disent que l'administration de la guerre fait étudier, avec autant d'activité que de soin, un nouveau dispositif de forteresses pour la défense de la France. Ce nouveau projet, conçu

par le président de la République, s'appelle défense *concentrique*. Il reposerait sur ce principe : augmenter la force de résistance à mesure que l'invasion s'approcherait du centre de la puissance de l'Etat. Pour obtenir ce résultat, on élèverait à quelques journées de marche, autour de la capitale, une série de camps retranchés : à Châlons, à Langres, à Dijon, à Bourges, à Tours et à Rouen. Cette dernière place serait destinée à remplacer Metz. On y établirait une école de génie et d'artillerie, un polygone et le grand arsenal de la France.

Ce dispositif, inspiré par un esprit purement défensif, ne doit donner lieu à aucune inquiétude, et ne peut en aucune façon troubler les relations pacifiques de la France avec les autres puissances.

Dans un livre publié en 1858 (et rapporté T. XIV de cette Revue), nous avons conçu, pour la France comme pour beaucoup d'autres pays, un dispositif de défense à polygone concentrique qui a une grande analogie avec le projet rapporté ci-dessus.

Pour établir la défense de la France, d'après les vrais principes de la stratégie, nous avons proposé (dans une nouvelle édition qui est sous presse) :

1^o Que le camp retranché de Paris servît de foyer à la défense de la France et de pivot de manœuvre à la réserve centrale;

2^o Que Tergnier, Reims, Châlons, Troyes, Orléans, Lyon et Toulouse fussent transformés en camps retranchés pour servir de bases et de pivots d'opérations aux armées agissant sur les différentes frontières;

3^o Que Toulon, Rochefort ou la Rochelle, Brest, Cherbourg, le Havre et un bon port dans la Manche fussent conservés comme places maritimes;

4^o Que toutes les autres forteresses fussent déclassées.

Paris, dont la disposition des forts demande à être grandement modifié, avec les sept camps retranchés et les six places maritimes indiqués ci-dessus, constituerait toute la défense matérielle de la France.

Dans ce dispositif, Paris serait le foyer de la défense générale de la France ; Tergnier, Reims, Châlons, Troyes, Orléans seraient respectivement les bases et les pivots de manœuvres des armées, opérant entre Sambre-et-Meuse, entre Meuse, Moselle et sur le Haut-Rhin. Lyon et Toulouse serviraient de bases et de pivots aux armées des Alpes et des Pyrénées. Les places maritimes couvriraient les grands ports militaires.

Pour apprécier la valeur réelle de ce dispositif, il convient de lire l'*Etude sur la défense des Etats*, rapportée T. XIV, de cette Revue (surtout les pages 60 à 64).

On dit aussi que le Département de la guerre a mis à l'étude, outre un projet de polygone défensif concentrique, deux autres projets de polygones à fortifier, pour compléter la défense de la France à l'est et au nord.

« Belfort, Besançon, le Ballon d'Alsace et Pontarlier constituerait les principaux points du polygone défensif à l'est. Belfort serait la clef de ce dispositif et deviendrait, après Paris, la plus forte place de guerre de la France. » (Donc Belfort remplacerait Metz!!!)

« Au nord, Lille, Valenciennes et Douai formeraient également un gigantesque polygone défensif faisant face à la Belgique » qu'évidemment la France n'a pas à redouter.

Que le génie militaire propose un dispositif à trois gigantesques polygones défensifs, cela ne nous surprend pas ; mais que le chef de l'Etat, M. Thiers, ancien disciple de Jomini, y adhère, nous ne le croyons pas. M. Thiers a eu de trop fréquentes relations avec le Monge de la stratégie, pour ne pas saisir à première vue les déféctuosités d'un dispositif qui obligerait la France à diviser ses forces en trois parties.

« *La suppression des forteresses frontières et la concentration de la défense matérielle vers le centre de l'Etat* » est une conception toute nouvelle qui commence seulement à se faire jour. Les dernières guerres, celle de 1866 comme celle de 1870-71, sont venues deux fois de plus donner raison à ceux qui combattent le système en usage et préconisent l'idée nouvelle.

La promptitude avec laquelle s'est terminée la guerre de Bohême, a frappé d'étonnement tous les esprits. On se demande encore comment les Prussiens ont pu en quelques jours arriver sous les murs de Vienne, alors que, dans les guerres antérieures, on mettait des mois, même des années, pour obtenir de semblables résultats.

Voici la clef de cette énigme. Autrefois l'établissement des grands dépôts demandait des préparatifs de longue main, exigeait beaucoup de temps, rendait les opérations lentes et dévoilait les projets. Aujourd'hui, à l'aide de la vapeur, non-seulement on peut promptement réunir les armées, mais on peut aussi les alimenter au jour le jour et se passer d'établir, d'avance, de grands dépôts, des bases passagères, sur la frontière de l'Etat qu'on veut attaquer : ce qui rend les invasions beaucoup plus promptes que quand l'établissement de ces grands dépôts était indispensable avant d'ouvrir une campagne. L'emploi de la vapeur exige d'aussi profondes modifications dans l'organisation des armées et dans l'emplacement des forteresses, que l'usage de la poudre à canon en a apporté dans la tactique du combat.

Pour confirmer les assertions qui précédent, et bien nous rendre compte des services que rendent les forteresses frontières, pour l'offensive comme pour la défensive, examinons ce qui s'est passé au début de la campagne de 1870 entre les deux parties en guerre.

Le 6 juillet au matin, M. de Bismarck lui-même ne se doutait guère que le 19, Napoléon III déclarerait la guerre à la Prusse ; donc on n'avait pas pu réunir d'avance de grands magasins ni à Coblenz ni à Mayence : ce qui n'a pas empêché que quinze jours plus tard, le 3 août, les Allemands avaient près de 500 mille hommes entre la Moselle et le Rhin. Le 4, ils défont une division française à Weissembourg ; le 6, ils battent Mac-Mahon à Wörth et Frossard à Spicheren ; du 14 au 18, trois fois ils refoulent l'armée de Bazaine dans Metz ; le 1^{er} septembre, ils font l'armée de Mac-Mahon prisonnière de guerre à Sedan ; et, jour pour jour, deux mois après la déclaration de guerre, le 19 septembre, ils se trouvent au cœur de la France et achèvent de bloquer sa capitale.

Dans cette campagne, les forteresses rhénanes n'ont évidemment été d'aucune utilité à l'offensive des Allemands, tandis que les forteresses françaises ont nui à la défense et favorisé l'attaque. Et, en effet, les garnisons des forteresses échelonnées le long de la frontière, de Longwy à Belfort, ont non-seulement absorbé beaucoup de troupes, considérablement affaibli l'armée française, mais elles ont aussi fait commettre faute sur faute à l'état-major de Napoléon III. D'abord, si ces forteresses n'avaient pas existé, les Français auraient pu avoir une armée mobile plus forte, un front d'opération plus restreint et, au début de la campagne, ils ne se seraient pas trouvés avec des corps isolés en face de leur adversaire. Et, enfin, la place de Metz n'existant pas, Bazaine n'aurait pu s'y arrêter, Mac-Mahon n'aurait pas été envoyé à son secours et, selon toutes les probabilités, les Allemands ne seraient pas parvenus à prendre les deux armées prisonnières de guerre.

On le voit, depuis l'emploi de la vapeur pour l'offensive, les forteresses frontières n'ont plus de raison d'être; et comme élément défensif, depuis des siècles et dans toutes les guerres, elles ont été plus favorables à l'assaillant qu'au défenseur.

La plus grande faute qu'une administration militaire puisse commettre, c'est d'établir ses grands arsenaux en première ligne. Si les arsenaux de Metz s'étaient trouvés à Paris ou à Orléans, cette dernière fortifiée comme l'était Metz, la France aurait eu des fusils et des canons pour lever immédiatement une nouvelle armée, car c'étaient bien plus les armes que les hommes qui y faisaient défaut.

Dans ces deux dernières guerres, Olmütz et Metz ont joué des rôles analogues; ceux qui ont étudié ces guerres, reconnaîtront que ces deux forteresses ont considérablement favorisé l'invasion de l'Autriche et de la France.

(Journal de l'armée belge.)

Circulaire du Comité central de la Société militaire fédérale aux sections.

Aarau, le 3 décembre 1871.

Chers camarades! — Par décision de l'assemblée générale de la Société militaire fédérale du 17 juillet 1870 à Neuchâtel, Aarau a été désigné comme lieu de rassemblement de la société pour l'année 1872. Lors de la dernière réunion, les officiers furent appelés aux armes et la fête fut interrompue par suite de la guerre, qui venait d'être déclarée; l'élection du nouveau comité central suivant l'article 5 des statuts ne put plus avoir lieu; les nominations furent alors confiées au comité central de Neuchâtel de concert avec la section cantonale d'Argovie.

Par suite de différentes causes, ces élections ne purent avoir lieu plus tôt et eurent pour résultat la constitution du nouveau comité central composé des soussignés.

Nous avons l'honneur d'en donner connaissance aux sections cantonales et de commencer nos fonctions en vous présentant le sujet le plus important qui dans ce moment touche notre armée, c'est la question de la future organisation militaire. — Vous savez, chers camarades, que le Conseil national, après de longs débats, vient de décider avec grande majorité la centralisation complète de l'organisation et de l'administration militaires; le sort qu'aura cette question devant le Conseil des Etats est incertain.

Nous sommes de l'avis que les sociétés militaires ne doivent pas être réduites à attendre dans l'inactivité et l'arme au bras les décisions des hauts conseils dans cette question si importante, mais que c'est leur devoir d'exprimer leur opinion,